



# collectifpalmiers

Collectif Méditerranéen pour la Sauvegarde des Palmiers

[www.collectifpalmiers.eu](http://www.collectifpalmiers.eu)

siège social : 88 route de l'Almanarre, Villa Bianca, 83400 Hyères

Lettre ouverte à Madame Juliette Auricoste  
Directrice du Bureau de la santé des végétaux  
Direction Générale de l'Alimentation

Objet : Déréglementation de la lutte obligatoire contre le charançon rouge des Palmiers

Madame la Directrice,

nous apprenons avec effroi qu'un texte portant sur une décision d'abrogation de la décision de la CE 2007/365/EC concernant la lutte obligatoire contre le CRP est actuellement en phase d'examen à la DG SANTE de la Commission Européenne.

Une telle décision, si elle devait être prise, aurait des conséquences dramatiques pour nos Régions et l'ensemble des Pays du Bassin méditerranéen. La situation actuelle est catastrophique, non pas parce qu'il n'y a aucune possibilité d'éradiquer le CRP mais par un manque de volonté et l'absence d'organisation d'une véritable lutte collective au niveau national et européen.

La catastrophe environnementale que nous vivons actuellement et contre laquelle nous luttons avec acharnement peut encore être limitée dans ses conséquences si le CRP reste de lutte obligatoire. Dans le cas contraire et à n'en pas douter c'est votre administration qui portera la lourde responsabilité d'avoir échoué dans sa mission.

La récente Conférence organisée par la FAO à Rome a montré qu'il était possible d'éradiquer le CRP. Les îles Canaries l'ont fait et la Mauritanie est sur la voie de la réussite.

La Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée regroupant les villes des Adrets, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune -sur-Argens, Saint-Raphaël a démontré avec ARECAP, qu'il était possible d'organiser une lutte collective pour lutter contre le charançon, malgré de nombreuses difficultés liées aux textes réglementaires inadaptés à la situation actuelle. Les villes d'Hyères, de La Londe, dans le Var mais également de Vence, Le Cannet, Villeneuve Loubet, dans les Alpes maritimes se lancent maintenant dans la lutte collective dont la généralisation rapide à l'ensemble des collectivités du littoral s'impose désormais comme seule possibilité de venir à bout de ce fléau qui décime notre patrimoine végétal emblématique avec déjà plusieurs centaines de millions d'euros de dégâts.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, à vous dont c'est la responsabilité directe, mais également à tous les politiques auxquels nous adressons ce courrier en copie et qui constatent au quotidien la modification des paysages méditerranéens qui contribuent fortement à la richesse et à la réputation de nos Régions d'intervenir en urgence auprès de vos homologues européens et de la Commission européenne pour que le charançon rouge du palmier reste un organisme nuisible de catégorie 1 de lutte obligatoire.

Comptant sur votre implication, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Collectif méditerranéen pour la sauvegarde des palmiers

Le Président

Michel Ferry